

AVIS D'EXAMEN DE L'ÉBAUCHE DU CADRE DE RÉFÉRENCE PREMIÈRE NATION DE MARTEN FALLS – PROJET DE ROUTE TOUTES SAISONS D'ACCÈS COMMUNAUTAIRE

Introduction

Dans le cadre du processus de planification pour le projet de route toutes saisons d'accès communautaire de la Première Nation de Marten Falls (ci-après le « Projet »), une ébauche du cadre de référence (CdR) a été publiée afin de permettre au public, aux organismes gouvernementaux et aux communautés autochtones d'en faire l'examen et de la commenter. Au terme de la période d'examen, l'ébauche du CdR sera modifiée en fonction des commentaires recueillis, puis un projet de CdR sera préparé et soumis au ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs (MEPP). Le public, les organismes gouvernementaux et les communautés autochtones seront avisés de la soumission du projet de CdR au MEPP et auront l'occasion d'en faire l'examen et de le commenter. Au terme de cet examen, le ministre de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs prendra la décision d'approuver, d'approuver conditionnellement ou de rejeter le CdR en vertu de la *Loi sur les évaluations environnementales*. S'il est approuvé, le projet de CdR servira à échafauder la préparation et l'examen de l'évaluation environnementale du Projet.

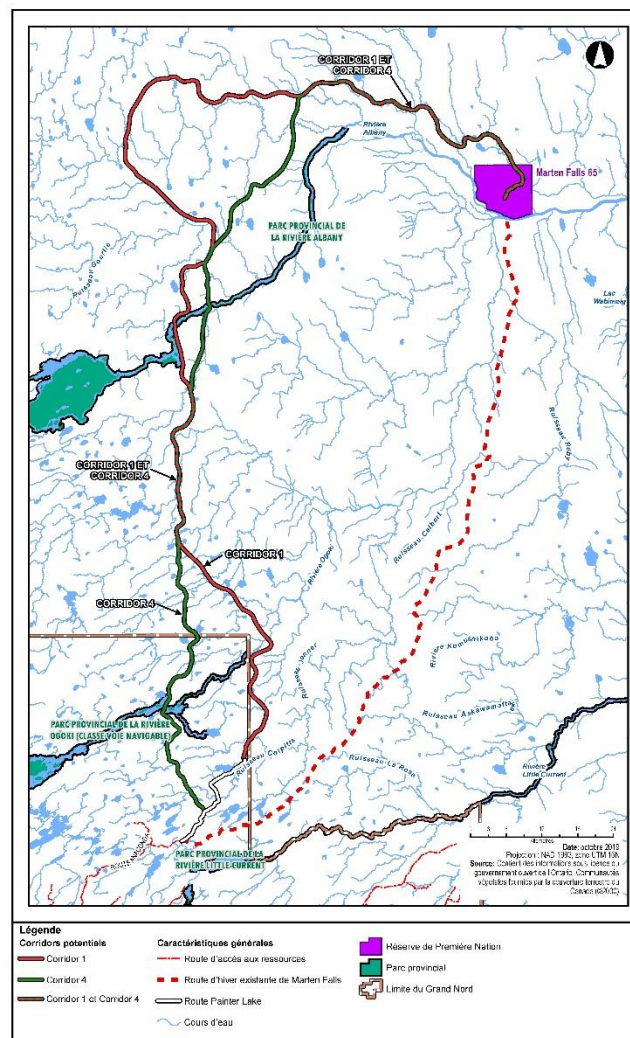
La Première Nation de Marten Falls est une communauté autochtone du grand nord de l'Ontario dont le territoire se situe à la confluence des rivières Albany et Ogoki, environ 170 km au nord-est de Nakina (Ontario) et de la Première Nation d'Aroland. Le présent accès à la communauté par une route d'hiver a été jugé insuffisant pour répondre aux besoins de la communauté et à d'autres nécessités de transport, une situation attribuable en grande partie à la fiabilité déficiente de la route d'hiver. Il s'avère donc essentiel, pour le bien-être de la Première Nation de Marten Falls, que celle-ci soit reliée au réseau routier de la province par une route toutes saisons polyvalente.

Examen de l'ébauche du cadre de référence

L'ébauche du CdR sera rendue publique aux fins d'examen pendant une période de 45 jours commençant le 4 décembre 2019 dans le site Web du Projet à l'adresse suivante :

<http://www.martenfallsaccessroad.ca>. Il sera également possible de consulter un exemplaire

imprimé de l'ébauche du CdR aux endroits indiqués dans le tableau ci-après, durant leurs heures d'ouverture normales.



<p>Bureau du conseil de bande de la Première Nation de Marten Falls Poste restante Ogoki (Ontario) P0T 2L0</p>	<p>Administration des Premières Nations de Matawa Administration des Premières Nations de Matawa 233 S. Court Street, 2nd Floor Thunder Bay (Ontario) P7B 2X9</p>
<p>Ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs Direction des évaluations et des permissions environnementales 135 St. Clair Avenue West, 1st Floor Toronto (Ontario) M4V 1P5 (416) 314-8001 / 1-800-461-6290 Lundi au vendredi, 8 h 30 à 17 h</p>	<p>Ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs District de Thunder Bay 3rd Floor, Suite 331B, 435 James St. S. Thunder Bay (Ontario) P7E 6S7 (807) 475-1205 / 1-800-875-7772 Lundi au vendredi, 8 h 30 à 16 h 45</p>
<p>Bibliothèque publique de Greenstone – section Geraldton 405 2nd St. W. Geraldton (Ontario) P0T 1M0 (807) 854-1490 Lundi au jeudi et samedi, 13 h à 17 h; lundi et mercredi, 19 h à 21 h</p>	<p>Bibliothèque publique de Thunder Bay – Collection de ressources Waverley 285 Red River Road Thunder Bay (Ontario) P7B 1A9 (807) 345-8275 Lundi au jeudi, 9 h 30 à 21 h; vendredi, 9 h 30 à 17 h</p>
<p>Bibliothèque publique de Greenstone – section Longlac 110 Kenogami Dr. Longlac (Ontario) P0T 2A0 (807) 876-4515 Vendredi et dimanche Fermé Samedi 9 h à 12 h Lundi 12 h 30 à 16 h 30; 18 h 30 à 20 h 30 Mardi 13 h à 17 h Mercredi 9 h à 12 h; 18 h 30 à 20 h 30 Jeudi 13 h à 17 h; 19 h à 21 h</p>	<p>Bibliothèque publique de Timmins 320 2nd Avenue Timmins (Ontario) P4N 8A4 (705) 360-2623, poste 8519 Lundi au jeudi, 10 h à 20 h Vendredi et samedi, 10 h à 17 h Dimanche, 13 h à 17 h</p>

AVIS D'EXAMEN DE L'ÉBAUCHE DU CADRE DE RÉFÉRENCE PREMIÈRE NATION DE MARTEN FALLS – PROJET DE ROUTE TOUTES SAISONS D'ACCÈS COMMUNAUTAIRE

Un exemplaire imprimé de l'ébauche du CdR sera envoyé aux communautés autochtones suivantes, qui pourront les distribuer parmi leurs membres :

- Animbiigoo Zaagi'igan Anishinaabek
- Kitchenuhmaykoosib Inninuwug
- Nation métisse de l'Ontario, région 2
- Nation métisse indépendante Red Sky
- Première Nation d'Aroland
- Première Nation d'Attawapiskat
- Première Nation de Constance Lake
- Première Nation d'Eabametoong
- Première Nation de Fort Albany
- Première Nation de Ginoogaming
- Première Nation de Kasabonika Lake
- Première Nation de Kashechewan
- Première Nation de Kingfisher Lake
- Première Nation de Long Lake 58
- Première Nation de Marten Falls
- Première Nation de Neskantaga
- Première Nation de Nibinamik
- Première Nation de Wapekeka
- Première Nation de Wawakapewin
- Première Nation de Weenusk
- Première Nation de Webequie
- Première Nation de Wunnumin Lake

Vos commentaires écrits sur l'ébauche du CdR doivent nous parvenir avant le 20 janvier 2020. Tous les commentaires doivent être envoyés directement à la Première Nation de Marten Falls aux coordonnées ci-dessous. La Première Nation de Marten Falls transmettra une copie de tous les commentaires au MEPP à titre informatif seulement.

Lawrence Baxter Premier conseiller communautaire Première Nation de Marten Falls	1-800-764-9114 info@martenfallsaccessroad.ca
James McCutcheon Gestionnaire de projet AECOM	www.martenfallsaccessroad.ca

Tous les renseignements personnels, comme le nom, l'adresse, le numéro de téléphone ou l'emplacement d'une propriété, figurant dans une soumission ou une demande d'information seront recueillis, conservés et rendus publics par le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs pour des raisons de transparence et de consultation. Les renseignements seront recueillis et conservés sous le régime de la *Loi sur les évaluations environnementales*, ou dans le but de créer un document accessible au grand public comme il est décrit à l'article 37 de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*. Les renseignements personnels que vous fournissez seront publiés dans un document accessible au grand public, à moins que ne fassiez la demande que ceux-ci demeurent confidentiels. Pour en savoir plus à ce sujet, veuillez communiquer avec le gestionnaire du Projet, ou avec le coordonnateur de l'accès à l'information et de la protection de la vie privée du ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs au 416-314-4075.

For an English copy of this Notice, please visit the Project's Website or request a copy from a Project representative by email.

Date de publication : 29 novembre 2019